

Témoignages

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 14 février 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis sur le sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,
Robert Fortier.